



# NOTICE D'EMPLOI PIÈCES DÉTACHÉES

*Remorque tracteur*



**TREM2T**



Yvan Béal - 21, av. de l'Agriculture - B.P. 16  
Z.I. du Brézet - 63014 Clermont-Ferrand Cedex 2  
Tél : 04 73 91 93 51 - Télécopie : 04 73 90 23 11  
www.yvanbeal.fr - E-mail : info@yvanbeal.fr  
R.C.S. Clermont-Fd B 304 973 886 S.A.S. au capital de 612 000 €

**01-000347-070420**

**03-000785-070420**



## 1. REGLE DE SECURITE

- Ne pas transporter des personnes ou des animaux.
- Ne pas stationner près de la remorque pendant le transport et le travail.
- Ne pas travailler sur de sols à forte pente.
- N'autorisez personne au poste de conduite lorsque vous effectuez réglages, entretien ou démontages sur la remorque.
- Vérifiez périodiquement la pression des pneus surtout avant un chargement particulièrement lourd.
- Vérifiez périodiquement le serrage de toute la boulonnerie
- Vérifiez périodiquement le graissage des moyeux de l'essieu et le serrage des coussinets.
- Le transporteur prendra soin d'assurer le transport des matériaux de façon correct et stable à hauteur de ridelle.
- Disposez le chargement de façon uniforme sur la plate-forme, si nécessaire bien arrimer les marchandises.
- Aucune marchandise ne doit dépasser de la benne de la remorque.
- Les déplacements sur la route sont soumis aux autorisations du code de la route du pays concerné.
- Ne cherchez pas les fuites avec les doigts ou les mains. Utilisez un carton ou une planche de bois.

### Stockage

- Les remorques doivent être stockées sur une surface plane stabilisée, et cela dans les conditions suivantes :
  - Frein de parking de la remorque serré
  - Remorque à vide sur cric ou béquille prévue à cet effet.

## 2. MISE EN ROUTE

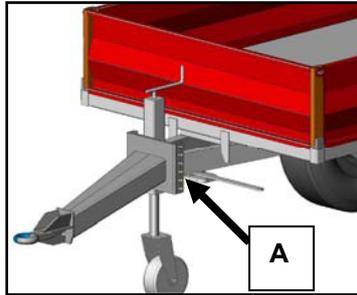
- Bien s'assurer que l'attelage tracteur est compatible avec cet anneau.
- Élever le timon d'attelage à l'aide de la béquille ou du cric à une hauteur suffisante pour atteler au tracteur.
- Descendre le timon d'attelage jusqu'à ce que l'anneau se positionne correctement sur le piton et en appui sur le bâti de l'attelage. Verrouiller l'attelage du tracteur.
- Relever la béquille et les maintenir en position repliée au moyen de la broche .
- Le levier de frein sert à freiner la remorque à l'arrêt et également comme frein de secours



- Fixer le câble de sécurité au tracteur en vérifiant que la pièce de rupture est en bon état.
- Relier le câble et la corde au tracteur en cas de rupture d'attelage.

### 3. REGLAGES

- Réglage de la flèche d'attelage en hauteur par déplacement de 40mm (Repère A).
- Toujours réglé la remorque le plus horizontalement possible ou légèrement penchée en avant (+ ou - 2°).



### 4. ENTRETIEN



**ATTENTION**

- Flexibles hydraulique : pression maxi 180 bars



**ATTENTION**

- Câbles électriques : système d'éclairage DIN – ISO - 1724
- Vérifier que la pièce de rupture montée sur le câble du levier de frein soit en état de fonctionnée (Référence C225.4003 page 7).
- Vérifier et gonfler le cas échéant, les pneumatiques suivant les valeurs indiquées (voir page)
- Vérifier le bon fonctionnement des freins et du système d'éclairage.
- Vérifier la bonne fixation des ridelles.
- Vérifier le bon état des flexibles et raccords
- Vérifier le bon état des circuits hydrauliques de bennage
- Vérifier le blocage des roues (un mauvais serrage peut entraîner la destruction de la jante et du moyeu de roue) Un avertissement est apposé sur la remorque au dessus des roues.

#### Tous les 6 mois :

- Tous les 6 mois, remplir les moyeux de graisse en démontant simplement le bouchon de l'essieu.



**ATTENTION**

#### Autres opérations :

- Les opérations concernant le vérin, les essieux et les circuits hydrauliques doivent être effectuées par un spécialiste.

## 5. NETTOYAGE

- Ne pas utiliser le nettoyeur à haute pression

## 6. CARACTERISTIQUE

MODELE	TYPE	DIMENSIONS BENNE EN CM	DIMENSIONS HORS TOUT EN CM	HAUTEUR RIDELLE EN CM	PV *	CU*	PTAC*	BASCULEMENT
RT2	RT2000 H	2,440 x 1,450	3,700 x 1,565	0,370	510kg	2000Kg	2500KG	HYDRAULIQUE

\*PV : Poids à vide

\*CU : Charge utile

\*PTAC : Poids total en charge

### Roues agraires et routières rechapés ou déclassés

(Vitesse 25	DIMENSIONS	DIAMETRE PNEU	LARGEUR PNEU	PRESSION	km/heure)
<u>Dimensions la remorque</u>	245 / 75 R16	779	248	5.8	<u>et masse de</u>

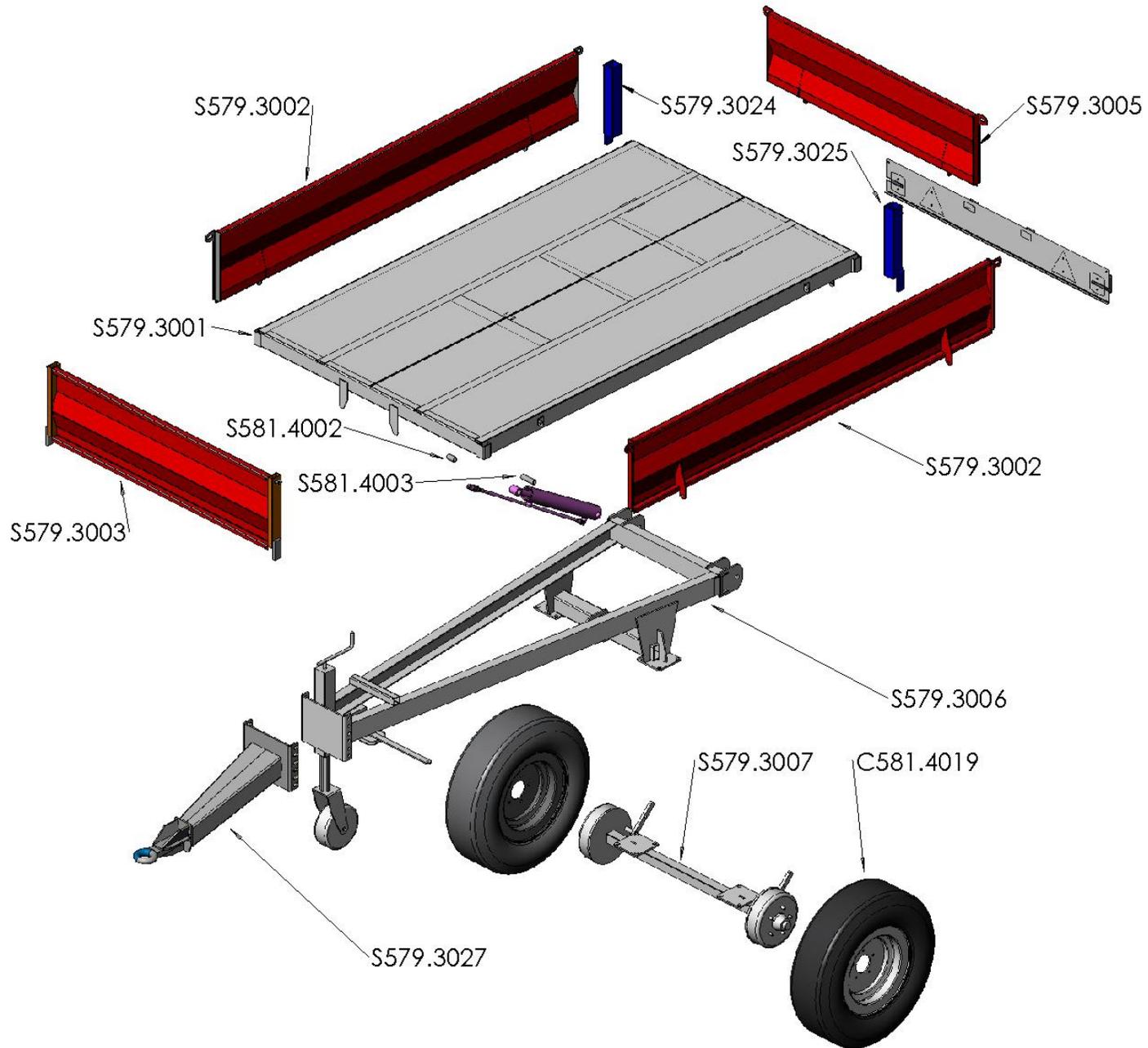
Les dimensions et la masse sont mentionnées sur la notice descriptive (certificat de réception par la DRIRE : ex Service des Mines).

La masse est également indiquée sur la plaque constructeur (longeron droit de la remorque).

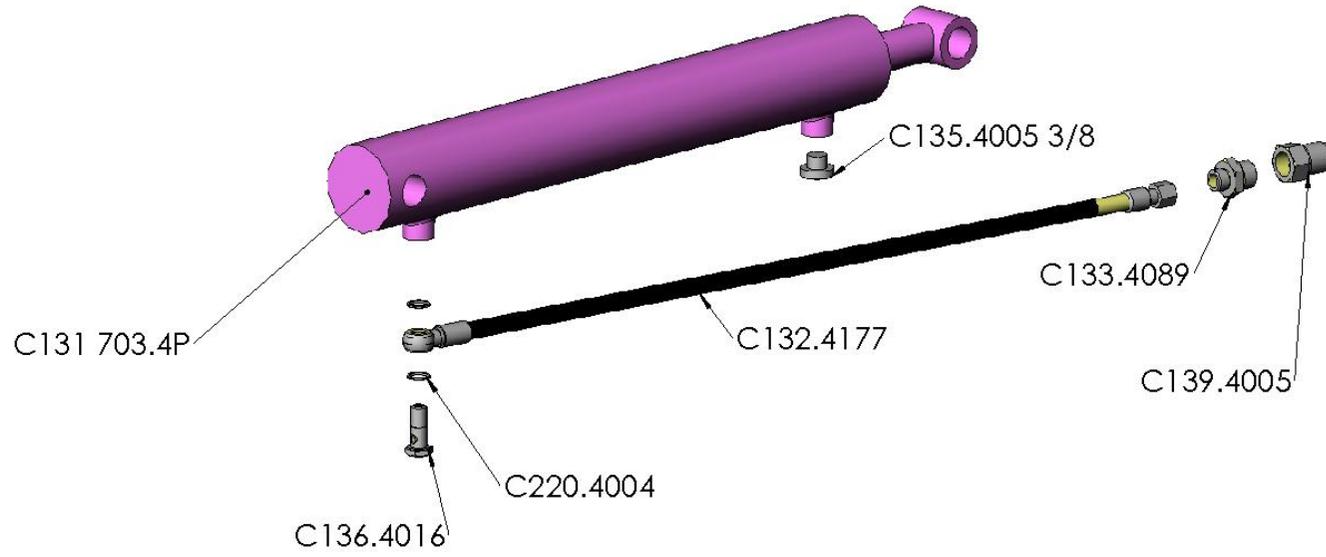
### Tableau de densité des produits susceptibles d'être transportés

AVOINE ENVIRON	520 kgs/M3	MACHEFER environ	720 kgs/m3
BLE	770 kgs/m3	TERRE HUMIDE	1260 kgs/m3
MAIS	720 kgs/m3	BOUE	1800 kgs/m3
ORGE	650 kgs/m3	GRAVIER	1800 kgs/m3
POMME DE TERRE	900 kgs/m3	PIERRE CASSEE	1560 kgs/m3
TOMATE	800 kgs/m	SABLE SEC	1500 kgs/m3
BETTERAVE	700-900 kgs/m3	SABLE MOUILLE	1920 kgs/m3
RAISIN	700-750 kgs/m3	BETON HUMIDE	2400 kgs/m3
récolte manuelle			
RAISIN	800-850 kgs/m3	BOIS	460-770 kgs/m3
récolte mécanique		FUMIER	500-800 kgs/m3

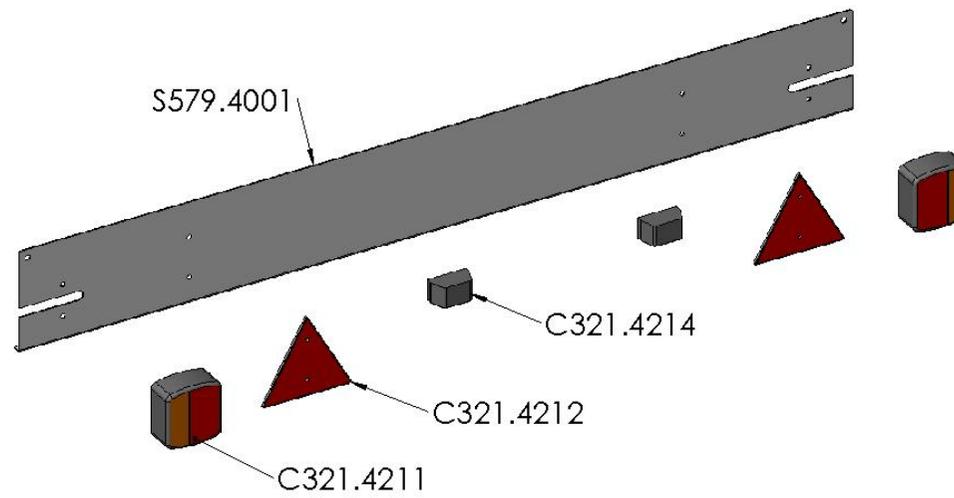
Ensemble remorque



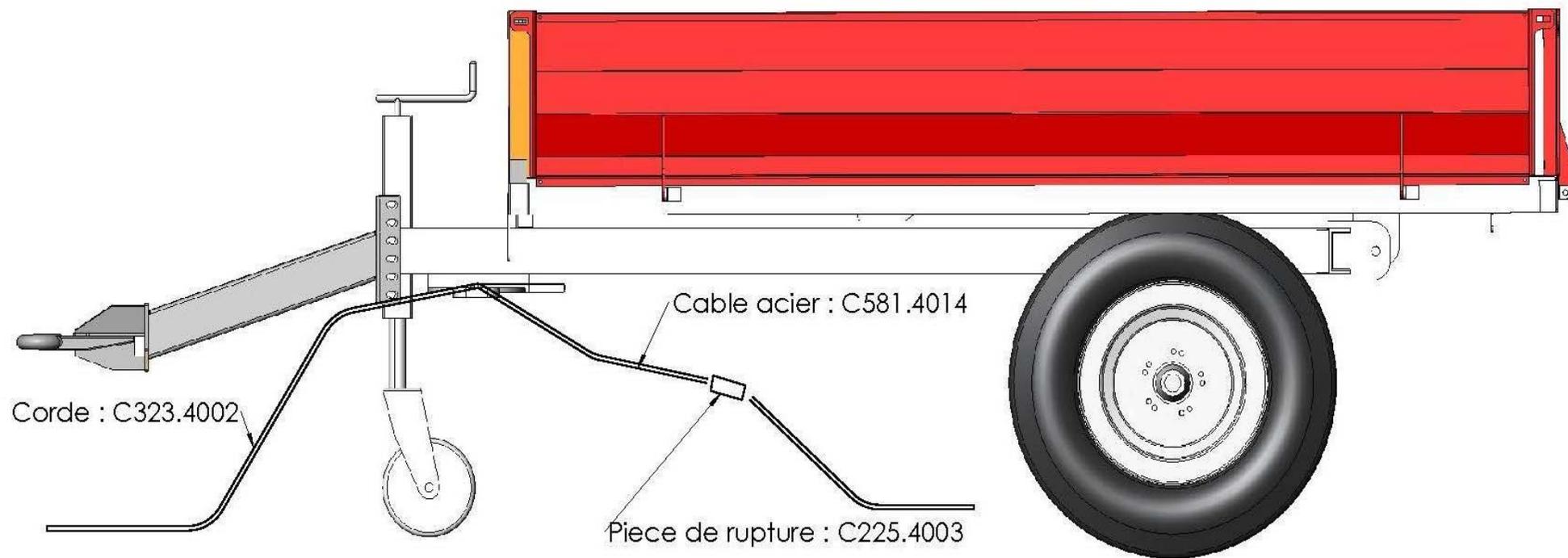
Hydraulique

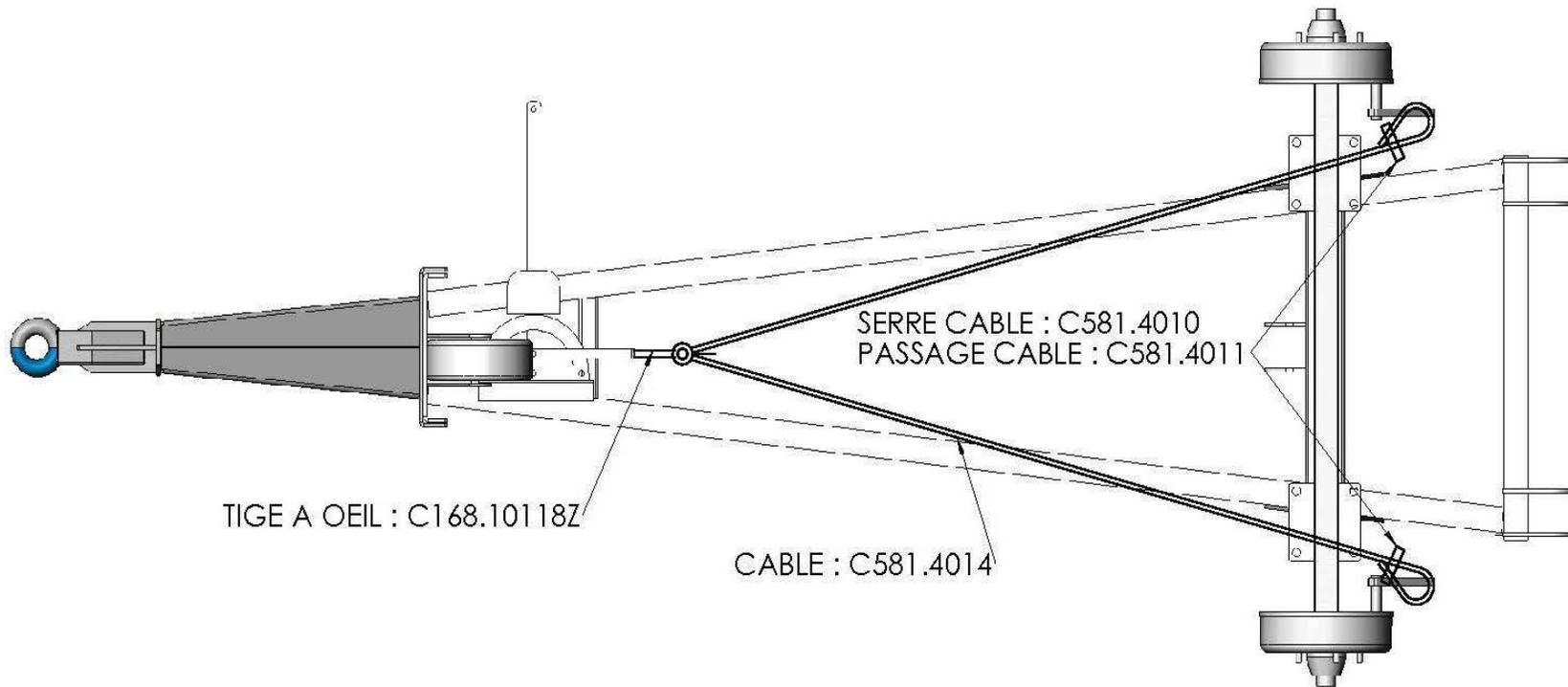


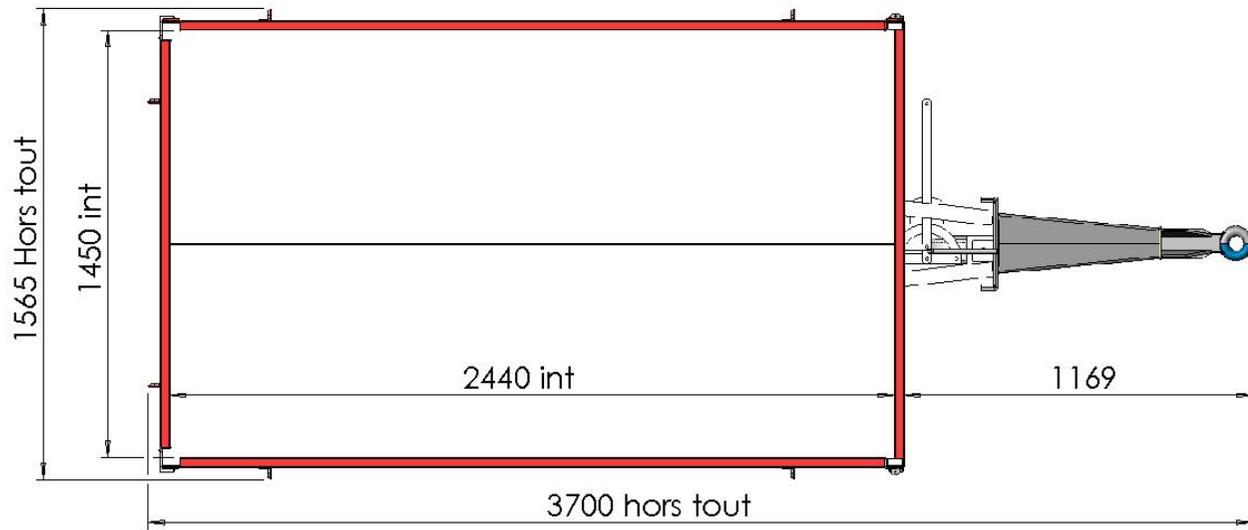
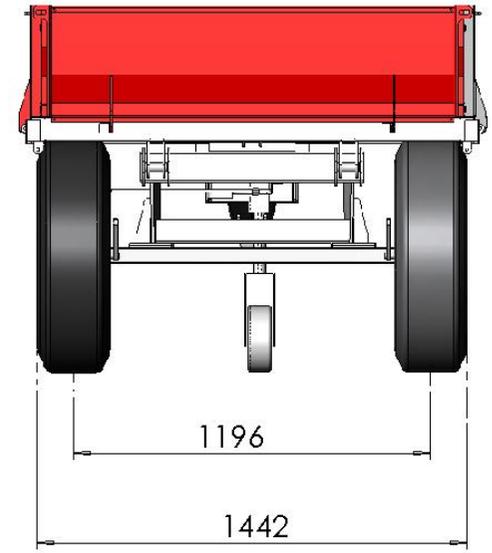
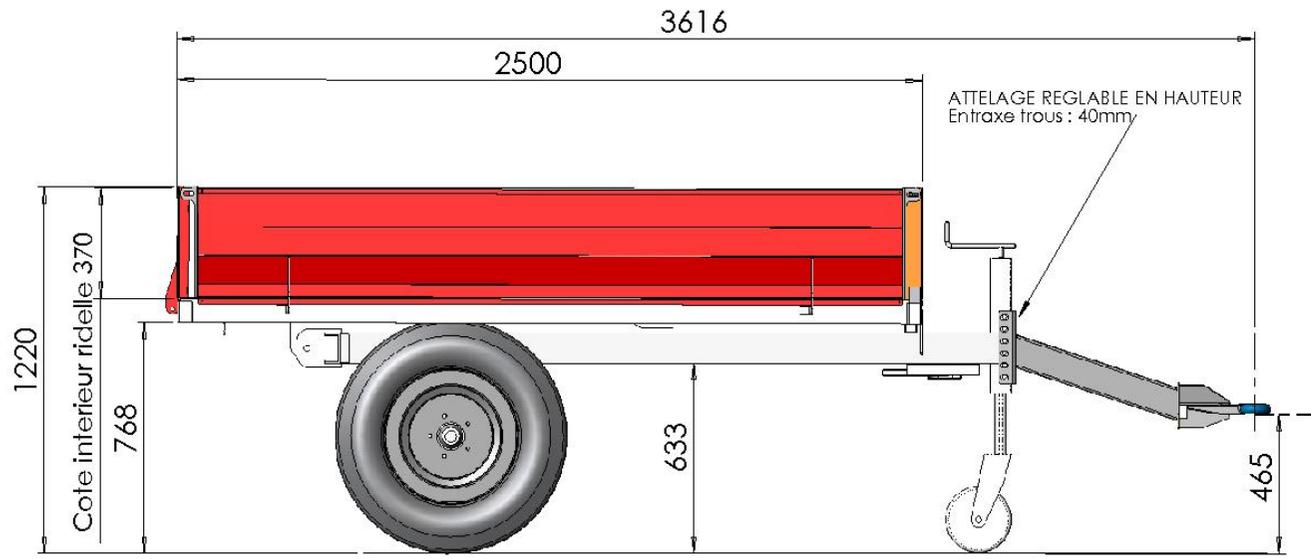
Eclairage



- 7 -







## **Document attestant la conformité de la remorque aux réglementations**

Votre remorque vous est livrée avec les documents suivants:

Déclaration CE de conformité  
Notice d'instructions  
Procès verbal de réception des Mines.

### **Garantie**

Chaque produit neuf construit par MORGNIEUX SAS est garanti selon les termes ci-dessous, contre les défauts de construction et de montage et/ou des matériaux lorsqu'il est utilisé correctement pendant une durée de 1 an. Cette garantie ne s'applique pas aux moteurs qui sont fabriqués par d'autres sociétés qui garantissent leur matériau et dont la garantie est livrée avec la machine.

1° Cette garantie est limitée au remplacement des pièces, qui pendant une durée de 1 an à partir de la date d'achat, ont été montrées et reconnues défectueuses par MORGNIEUX.

2° Toutes les pièces demandées en garantie doivent être retournées à MORGNIEUX pour inspection, réparation ou remplacement en port payé avec la preuve d'achat de la machine, et emballée soigneusement afin de permettre leur protection.

3° La machine ne doit pas avoir été abîmée, réparée ou entretenue par quiconque qui ne soit pas autorisé par MORGNIEUX. La machine ne doit pas avoir été accidentée, mal utilisée, maltraitée ou utilisée contrairement aux instructions contenues dans ce manuel.

Cette garantie n'oblige pas MORGNIEUX ou son représentant à rembourser la main d'œuvre ou les frais de transport de la machine au réparateur.

AUCUNE AUTRE GARANTIE NE SERA APPLIQUEE A CETTE MACHINE EXCEPTEE LA GARANTIE LEGALE POUR VICE CACHE.

MORGNIEUX NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES OU FRAIS OCCASIONNE PAR LA MACHINE, PAR EXEMPLE :

- 1 FRAIS DE LOCATION D'UN MATERIEL
- 2 PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRE
- 3 EXECUTION DE TRAVAIL EFFECTUE NORMALEMENT PAR LA MACHINE

MORGNIEUX N'ASSUME AUCUNE OBLIGATION ET N'AUTORISE PERSONNE À ASSUMER D'AUTRES OBLIGATIONS QUE CELLES CONTENUES DANS LES 3 PARAGRAPHES PRECEDENTS.

# PROCES - VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur :

**ETS MORGNIEUX**  
**1165 Avenue de Lossburg**  
**ZI sud de Saint Romain BP 59**  
**69480 ANSE**

Que les véhicules de catégorie internationale Ra2

Genre : SREA  
 Marque : MORGNIEUX  
 Type(s) : RT2  
 Variante(s) : néant  
 Version(s) : néant

livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Nota : Vitesse maximale en circulation : 25 km/h

Mentions particulières : néant

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro  
 L-0015-07-00

Lyon, le 9 FEV.2007

Pour le Directeur Régional de l'Industrie de la  
 Recherche et de l'Environnement et par délégation,  
 L'attaché à la division des contrôles techniques

Fait à Villeurbanne, le 06 février 2007  
 L'adjoint au chef de la subdivision Lyon 1

F.MARTINEZ

Alain DANIERE

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

(Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné, ETS MORGNIEUX 1165, avenue de Lossburg Z.I sud de St Romain - BP 59 69480 ANSE

Constructeur :

Certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

(2) Dénomination

(D1)	Marque.....	MORGNIEUX
(D2)	Type, Variante, Version.....	RT2
(D3)	Dénomination commerciale.....	RT 2
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type.....(1)	RT2-137
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg).....	2500
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg).....	2500
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (kg).....	non concerné
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg).....	non concerné
(G1)	Poids à vide national (PV) (kg).....	510
(J)	Catégorie internationale.....	Ra2
(J1)	Genre national.....	SREA
(J3)	Carrosserie (désignation nationale).....	BENNE
(K)	Numéro de la réception par type.....	L-0015-07-00
(P1)	Cylindrée (cm <sup>3</sup> ).....	non concerné
(P2)	Puissance nette maximale (kW).....	non concerné
(P3)	Source d'énergie.....	non concerné
(P6)	Puissance administrative (CV).....	non concerné
(Q)	Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg).....	non concerné
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur).....	non concerné
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]).....	non concerné
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn <sup>-1</sup> ).....	non concerné
(V7)	CO <sub>2</sub> (g/km).....	non concerné
(V9)	Classe environnementale.....	non concerné

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota) :

- sort de nos usines (magasins), le 29/05/08  
 pour être livré à : .....

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut du concessionnaire)

Fait à Anse, le 29/05/08

(1) A compléter

(2) Référence communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation

NOTA - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès verbal de réception du type.  
 Rappel - Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation en regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture.

- le cas échéant, d'une réception à titre isolée par le service en charge des réceptions

# PROCES - VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur :

**ETS MORGNIEUX**  
1165 Avenue de Lossburg  
ZI sud de Saint Romain BP 59  
69480 ANSE

Que les véhicules de catégorie internationale Ra2

Genre : SREA  
Marque : MORGNIEUX  
Type(s) : RT2  
Variante(s) : néant  
Version(s) : néant

livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Nota : Vitesse maximale en circulation : 25 km/h

Mentions particulières : néant

Fait à Villeurbanne, le 06 février 2007  
L'adjoint au chef de la subdivision Lyon 1

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro  
L-0015-07-00

Lyon, le 9 FEV.2007

Pour le Directeur Régional de l'Industrie de la  
Recherche et de l'Environnement et par délégation,  
L'attaché à la division des contrôles techniques

F.MARTINEZ

Alain DANIERE

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

(Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné, ETS MORGNIEUX 1165, avenue de Lossburg Z.I. sud de St Romain – BP 59 69480 ANSE

Constructeur :

Certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

(2)	Dénomination	
(D1)	Marque.....	MORGNIEUX
(D2)	Type, Variante, Version.....	RT2
(D3)	Dénomination commerciale.....	RT 2
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type.....(1)	RT2 - 139
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg).....	2500
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg).....	2500
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (kg).....	non concerné
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg).....	non concerné
(G1)	Poids à vide national (PV) (kg).....	510
(J)	Catégorie internationale.....	Ra2
(J1)	Genre national.....	SREA
(J3)	Carrosserie (désignation nationale).....	BENNE
(K)	Numéro de la réception par type.....	L-0015-07-00
(P1)	Cylindrée (cm <sup>3</sup> ).....	non concerné
(P2)	Puissance nette maximale (kW).....	non concerné
(P3)	Source d'énergie.....	non concerné
(P6)	Puissance administrative (CV).....	non concerné
(Q)	Rapport puissance/masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg).....	non concerné
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur).....	non concerné
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]).....	non concerné
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn <sup>-1</sup> ).....	non concerné
(V7)	CO <sub>2</sub> (g/km).....	non concerné
(V9)	Classe environnementale.....	non concerné

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota) :

- sort de nos usines (magasins), le 29/05/08  
pour être livré à : .....

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut du concessionnaire)

Fait à Anse, le 29/05/08

(1) A compléter

(2) Référence communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation

NOTA - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès verbal de réception du type.

Rappel - Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation en regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture.

- le cas échéant, d'une réception à titre isolée par le service en charge des réceptions

# PROCES - VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur :

**ETS MORGNIÉUX**

1165 Avenue de Lossburg

ZI sud de Saint Romain BP 59

69480 ANSE

Que les véhicules de catégorie internationale Ra2

Genre : SREA  
 Marque : MORGNIÉUX  
 Type(s) : RT2  
 Variante(s) : néant  
 Version(s) : néant

livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Nota : Vitesse maximale en circulation : 25 km/h

Mentions particulières : néant

Fait à Villeurbanne, le 06 février 2007  
 L'adjoint au chef de la subdivision Lyon 1

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro  
 L-0015-07-00

Lyon, le 9 FEV.2007

Pour le Directeur Régional de l'Industrie de la  
 Recherche et de l'Environnement et par délégation,  
 L'attaché à la division des contrôles techniques

F.MARTINEZ

Alain DANIERE

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

(Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné, ETS MORGNIÉUX 1165, avenue de Lossburg Z.I sud de St Romain – BP 59 69480 ANSE

Constructeur :

Certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

(2) Dénomination

(D1)	Marque.....	MORGNIÉUX
(D2)	Type, Variante, Version.....	RT2
(D3)	Dénomination commerciale.....	RT 2
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type.....(1)	RT2-144
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg).....	2500
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg).....	2500
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (kg).....	non concerné
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg).....	non concerné
(G1)	Poids à vide national (PV) (kg).....	510
(J)	Catégorie internationale.....	Ra2
(J1)	Genre national.....	SREA
(J3)	Carrosserie (désignation nationale).....	BENNE
(K)	Numéro de la réception par type.....	L-0015-07-00
(P1)	Cylindrée (cm <sup>3</sup> ).....	non concerné
(P2)	Puissance nette maximale (kW).....	non concerné
(P3)	Source d'énergie.....	non concerné
(P6)	Puissance administrative (CV).....	non concerné
(Q)	Rapport puissance/masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg).....	non concerné
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur).....	non concerné
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]).....	non concerné
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn <sup>-1</sup> ).....	non concerné
(V7)	CO <sub>2</sub> (g/km).....	non concerné
(V9)	Classe environnementale.....	non concerné

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota) :

- sort de nos usines (magasins), le 29/05/08  
 pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut du concessionnaire)

Fait à Anse, le 29/05/08



(1) A compléter

(2) Référence communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation

NOTA - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès verbal de réception du type.  
 Rappel - Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation en regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture.

- le cas échéant, d'une réception à titre isolée par le service en charge des réceptions





**Yvan Béal - 21, av. de l'Agriculture - B.P 16  
Z.I. du Brézet - 63014 Clermont-Ferrand Cedex 2  
Tél : 04 73 91 93 51 - Télécopie : 04 73 90 23 11  
www.yvanbeal.fr - E-mail : info@yvanbeal.fr  
R.C.S. B 304 973 886 - S.A.S. au capital de 612 000 €**